

En tête de l'entreprise

A, le

Notification annuelle des droits acquis au titre du DIF

en date du (date de référence) :/.../.....

(L.6323-5 à 8 code du travail)

La loi du 4 mai 2004 relative à la « formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social » a introduit le DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF).

Le DIF permet aux salariés, sous certaines conditions*, d'acquérir des heures de formation.

Pour pouvoir les utiliser, le salarié doit présenter une demande d'action de formation à son employeur.

* conditions précisées dans la loi et selon l'accord de branche applicable le cas échéant

Nom et prénom du salarié :

Date d'entrée dans l'entreprise :/.../.....

Type de contrat : CDI CDD

Temps de travail :

Temps complet

Temps partiel

préciser la durée hebdomadaire, mensuelle ou annuelle :

A. Nombre d'heures acquises dans les années précédentes : h

Détail éventuel :

Année	Nombre d'heures acquises

B. Nombre d'heures déjà utilisées : h

Détail éventuel :

Date	Formation	Nombre d'heures utilisées

C. Solde des heures acquises dans les années précédentes (A – B): h

D. Heures acquises au titre de l'année écoulée : h

E. Nombre d'heures disponibles à la date de référence (C+D) : h